



AVIS D'APPEL D'OFFRES

**TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 2024 À 2026 AVEC
OPTIONS DE RENOUELEMENT
(APPEL D'OFFRES SUE2024-01)**

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux pour les années 2024 à 2026, avec option de renouvellement pour l'année 2027 et l'année 2028.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Transport et disposition des résidus domestiques dangereux années 2024 à 2026 (SUE2024-01) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à 11 h, heure légale du Québec, le mardi 6 février 2024**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **6 février 2024**, à ou après 11 h, heure légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'accord de libre-échange Canadien (l'ALEC).

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Deux-Montagnes, le 17 janvier 2024.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques